



Paris le 20 juillet 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des modalités insuffisantes pour la défense des troupeaux contre le loup !

La pression syndicale intense exercée par la FNSEA, JA et la FNO sur les ministères de la Transition écologique et solidaire et sur le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a permis d'aboutir à la publication ce jour de l'arrêté interministériel autorisant enfin les éleveurs à défendre leurs troupeaux attaqués par les loups, après 20 jours d'attente !

Les éleveurs tiennent à rappeler que ces autorisations de tirs n'ont pas pour objectifs de « tuer du loup pour tuer du loup » mais uniquement de pouvoir défendre leurs bêtes, les protéger et assurer leur bien-être dans les meilleures conditions. Elles contribuent aussi à la sécurité des vacanciers sillonnant les campagnes et arpentant les massifs valorisés par nos éleveurs.

FNSEA, JA et FNO regrettent que le plafond de 40 loups fixé pour cette campagne n'ait pas pris en compte l'évolution exponentielle de la population de loup (360 loups, soit + 22% en un an) ainsi que l'explosion des attaques (plus de 10 000 bêtes tuées en 2016).

Nous dénonçons également la suppression du recours aux tirs de prélèvement au-delà d'un seuil de 32 individus. Ces tirs de prélèvement sont pourtant les seuls capables d'alléger la pression de prédation dans les zones les plus touchées et ainsi d'apporter un peu de répit aux éleveurs et aux animaux.

Nous, FNSEA JA et FNO, nous ne cesserons de clamer haut et fort notre revendication, qui devrait être un droit naturel : ZERO ATTAQUE sur les troupeaux !

Contacts :

FNSEA : Arnaud LEMOINE – 01 53 83 48 83

JA : Célia FAURE - 06 59 98 56 90

FNO : Mylène FOUSSIER – 01 40 04 51 32